



Charte du Wavrin Weppes Basket Ball

Jouer au Wavrin Weppes Basket Ball, c'est acquérir les valeurs que procure le sport :

- l'apprentissage de règles et de discipline
- le plaisir du sport collectif
- le respect des autres (joueurs, arbitres et dirigeants)
- la formation des jeunes et des cadres sportifs.

Parce qu'il possède une véritable force d'évasion et de bien-être, le sport, et le Basket en particulier, est aujourd'hui pratiqué par un très grand nombre de personnes. Les valeurs qu'il véhicule touchent ainsi la plupart d'entre nous, et de ce fait se doivent d'être exemplaires. Toutes ces valeurs nous accompagnent au quotidien et sont sources d'épanouissement, d'enrichissement et d'accomplissement personnels. Pour les plus jeunes, elles contribuent à leur éducation et leur apportent des notions élémentaires telles que le respect, l'ouverture d'esprit, la sociabilité et le dépassement de soi. De par l'importance et l'influence que le basket revêt, le Wavrin Weppes Basket Ball a décidé de s'engager à promouvoir et à défendre les valeurs qui lui paraissent essentielles. Parce que le basket doit d'abord être un moment de convivialité et de partage, nous estimons que certaines règles doivent être respectées et nous les avons regroupées au sein de notre charte.

Le Wavrin Weppes Basket Ball entend développer une image positive du club. Dans cette optique, chaque personne liée d'une manière ou d'une autre au club représente le Wavrin Weppes Basket Ball à tous les niveaux. Par conséquent, tout membre du club (joueur, parent de joueur encore mineur) doit avoir à cœur de respecter les principes et les règles de vie énoncées dans la présente charte sportive, et ce autant sur qu'en dehors des salles de basket, et ce dans nos salles ou à l'extérieur.

Le club s'inscrit largement dans la vie associative municipale à travers différents évènements.

Le WWBB utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Municipalité de Wavrin. Le club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements, rencontres et diverses manifestations.

Nous entendons porter haut les valeurs essentielles, qui feront de l'enfant d'aujourd'hui, l'adulte responsable de demain. Les actions engagées par notre club, se fondent autour des valeurs que nous entendons défendre à travers cette charte :

C onfiance
H umilité et Humanité
A dversité
R espect
T olérance
E Panouissement

● **Confiance**

La confiance que les autres nous accordent, nous permet d'avoir confiance en nous-même.

C'est la raison pour laquelle, nous veillons à ce que chacun se défasse de ses à priori ou des préjugés qu'il peut avoir envers les autres. C'est aussi la raison pour laquelle, nous proposons à tous, enfants ou adultes, de prendre des responsabilités ou de mener des actions au sein du groupe, afin qu'ils aient pleinement conscience de leurs capacités. Nous les guidons vers la réussite, celle qui leur donnera cette confiance en eux et qui leur permettra de s'affirmer en tant qu'individu.

● **Humilité – Humanité**

Vaincre, ce n'est pas humilier l'autre.

La victoire ne doit être une fin en soit, que si elle rime avec humilité et humanité. Dominer ce n'est pas mépriser le vaincu. Le succès ne doit être que le triomphe de l'amitié, que le couronnement de la camaraderie. En aucun cas, il ne soit s'acquérir, sans considération et reconnaissance de l'adversaire.

Nous veillons à ce que les manifestations de joie de nos joueurs, de nos entraîneurs, soient humbles et respectueuses du vaincu, par ce que trop souvent elles se manifestent par du mépris et des humiliations inutilement blessantes.

● **Adversité**

Il n'y a pas de victoire sans combat.

Pour autant, ce combat doit se faire dans le respect de l'adversaire, de ses propres coéquipiers et des arbitres. Ce noble combat sportif ne peut se gagner sans efforts, sans volonté, sans le groupe où chacun trouve sa place, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne. Même dans la défaite, le combat doit être adversité, ténacité, abnégation et courage. Ne pas baisser la tête, c'est essentiel. Une défaite subie malgré le déploiement de ses qualités, est une riche victoire sur soi-même.

● **Respect**

Le respect des autres, ne peut commencer que par le respect de soi-même.

Se respecter soi-même, c'est respecter son corps et ne pas s'adonner à des pratiques, qui sous le prétexte de la performance, pourraient remettre en cause son intégrité physique. C'est ce que nous nous attachons à dire à ces jeunes, qui s'identifient aux sportifs de haut niveau, qui malheureusement ne sont pas toujours respectueux d'eux-mêmes. Le respect de l'autre, c'est le respect de son coéquipier, qui peut-être moins fort, qui peut commettre des erreurs. C'est aussi le respect de l'adversaire, même si celui-ci ne te respecte pas. C'est enfin le respect des arbitres, qui peuvent se tromper ou ne pas voir.

Tolérance

Parce que la tolérance conduit au respect.

C'est cette valeur essentielle que nous voulons porter au firmament. Tolérer ses maladresses et celles des autres. Tolérer ses faiblesses et celles des autres. Tolérer les différences de chacun, les comprendre et les accepter. Se départir de ses à priori et regarder simplement comme un être humain celui qui de par ses origines, de par son mode de vie, de par sa religion n'est pas le strict reflet de nous-même.

Epanouissement

Il faut qu'au Wavrin Weppes Basket Ball, chacun puisse se réaliser pleinement pour ce qu'il est.

C'est ce qui est notre objectif ultime. Que chacun, fille ou garçon, enfant, adolescent ou adulte puisse trouver sa place au sein du groupe, puisse y exprimer ses qualités, mais aussi ses craintes et ses faiblesses. C'est certainement l'objectif le plus ambitieux et le plus difficile à réaliser, puisque pour s'épanouir pleinement il faut être libre et paradoxalement, la liberté individuelle finit là où commence la liberté collective. C'est donc à nous tous, bénévoles, entraîneurs, joueurs, supporters, de trouver ensemble ce fragile équilibre, qui permettra à chacun d'éclairer son visage d'un formidable sourire.

1. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.1 - Application de la charte sportive

La présente charte sportive est applicable à tous les licenciés du Wavrin Weppes Basket Ball à compter de la date précisée en fin de document. Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents est réputé en avoir pris connaissance. La présente charte sportive est disponible sur le site internet du Club. Toute adhésion au club, prise de licence, entraîne accord implicite de cette charte.

Article 1.2 - Responsabilité vis-à-vis des tiers

Sauf dérogation expresse écrite du bureau du Wavrin Weppes Basket Ball, aucun membre du club n'est compétent pour prendre des décisions, poser des actes engageant le club vis-à-vis de tiers, membres ou non-membres du club. Seuls les membres du Bureau dûment mandatés sont habilités à prendre des décisions ou poser des actes engageant le club vis-à-vis de tiers en fonction du pôle de compétence dont ils ont la responsabilité. Tout membre s'interdit impérativement d'organiser de sa propre initiative tout match amical, entraînement, activité sportive ou activité quelconque pour une ou plusieurs équipes et l'entourage de celles-ci sans autorisation préalable du Bureau du club. Le membre s'engage également à respecter les directives qui lui seraient éventuellement données dans ce cadre par le Bureau du Club.

2. PRINCIPES DE BASE ET REGLES DE VIE

● Article 2.1 : Avoir une attitude fair-play et digne

La charte sportive du WAVRIN WEPPEES BASKET BALL fait partie intégrante du plan de développement des jeunes du club. Chaque joueur est tenu de se conduire en tant que sportif, aussi bien sur le terrain qu'en dehors. Tu représentes ton club et c'est son image que tu véhicules au contact d'autres pratiquants, de parents, d'autres clubs, de collectivités et élus locaux ou de partenaires... Par ton comportement, c'est la vie du club qui est affectée, positivement ou négativement. Par respect pour tes camarades de jeu, il est nécessaire que tu aies une attitude exemplaire, dans ton club comme dans les clubs voisins. Tu dois, à tout moment, représenter le club avec la plus grande dignité.

Tu n'interviendras pas sur le déroulement d'une rencontre, en venant discuter les décisions prises par l'arbitre ou le coach.

Le comportement à l'égard de tous doit être irréprochable. Les propos déplacés ou grossiers, comportements blâmables ou violents tant sur le terrain qu'en dehors (à l'égard de coéquipiers, adversaires, arbitres, presse, public, staff technique et officiel, ...) ne sont pas admissibles et feront l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club si nécessaire. Le Club ne prendra en aucun cas en charge les conséquences financières de tels actes.

Tout membre du club qui serait rendu responsable d'un comportement ayant une conséquence financière pour quelle que raison que ce soit, devra assumer personnellement (ou son représentant légal, s'il est mineur) ses actes et donc prendre en charge tous les frais qui seraient demandés au club.

● Article 3.4 – Dirigeant

En tant que dirigeant bénévole nous nous engageons à :

- Mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaires à la pratique optimale du basket.
- Assurer la gestion du calendrier des rencontres officielles.
- Prévenir les joueurs en cas d'annulation ou modification de l'horaire habituel
- Accueillir les joueurs 30 mn avant le début de la rencontre
- Assurer l'encadrement du groupe, mais aussi de la rencontre avec un responsable de salle et un membre du bureau présent à chaque rencontre pour la gestion de la table et des arbitres.
- Fournir des maillots, bouteilles d'eau et une boisson rafraîchissante en fin de match.
- Diffuser régulièrement les informations relatives au club par l'intermédiaire du site internet du club et de la lettre du club.
- Assister les parents pour la tenue des feuilles de marque et du chrono (renseignements et formation en début de saison).
- Être à l'écoute des joueurs, parents de joueurs et entraîneurs.

Article 3.4 – Responsable Technique

En tant que responsable technique, il a en charge de :

- Valider le choix des Entraîneurs
- Valider le nombre et la composition des Equipes
- Assurer le suivi des Equipes dans la saison en cours
- Réunir les Entraîneurs pour le suivi de la saison
- Il a en charge de conseiller, guider et "superviser" le travail des entraîneurs
- Il est l'interlocuteur privilégié du bureau, il est le garant du projet éducatif et sportif
- Il coordonne l'activité des entraîneurs

Article 3.4 – Arbitre

Arbitre, tu te dois d'être un représentant privilégié de la « bonne attitude ». Reconnu en tant que tel par la fédération, ton image te confère le pouvoir de transmettre rapidement autour de toi les valeurs du basket.

Les jeunes joueurs comme les moins jeunes se fient à toi et te font entièrement confiance. Tu t'engages à rappeler les points de règlement qui te seront demandés, à intervenir immédiatement lorsque tu constates une entorse aux règles et à rétablir les vérités.

Joueur, tu interpelleras poliment l'arbitre, en cas d'attitudes que tu jugeras anormale de la part de spectateurs ou d'autres joueurs. Tu t'engages à ne pas aller à l'encontre du règlement de la compétition à laquelle tu participes et à respecter les règles du basket.

Tout arbitre du club, licencié au WWBB, s'engage à réaliser, en tant qu'arbitre, au moins un tournoi, organisé par le club, dans la saison sportive.

● Article 3.4 – L'éducateur ou entraîneur

L'entraîneur a pour fonction d'organiser la préparation physique, gérer administrativement (convocations) et matériellement (gestion maillots et équipements) les activités de l'équipe.

En conséquence il doit :

- Etablir les convocations des joueurs désignés aux matches de l'équipe,
- Assurer lors des matches ou entraînements, une présence continue dans la salle pendant la présence des joueurs dans celui-ci,
- Veiller au parfait respect des locaux mis à disposition de son équipe,
- S'assurer qu'il dispose de toutes les licences des joueurs inscrits sur la feuille de match.
- Serrer spontanément la main aux adversaires, aux arbitres et aux membres de la table à la fin du match.
- Remplir la feuille de match avant chaque match,
- Rappporter après le match la feuille de match signé par les officiels de la table de marque ainsi que par les arbitres et la transmet au secrétariat du club,
- Traiter le matériel et les installations du club correctement, et adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire.
- Favoriser le comportement plutôt que le résultat.

Il doit être consciencieux en évitant :

- de laisser un jeune sur le banc de touche,
- de faire du favoritisme vis-à-vis de certains joueurs,
- de critiquer ou insulter un arbitre,
- être éducateur.

Etre éducateur, c'est surtout savoir :

- expliquer de façon collective la victoire ou la défaite,
- féliciter la bonne prestation ou le comportement de l'équipe dès que nécessaire,
- maintenir un esprit d'équipe en favorisant toujours l'aspect collectif.

Etre éducateur, c'est :

- respecter, conseiller, encourager,
- faire confiance, donner des solutions,
- éviter de dénigrer, ne jamais insulter,
- avoir un comportement sérieux, adulte,
- être à l'écoute des joueurs, des parents pour les plus jeunes
- garder en toutes circonstances sa lucidité.

EDUCATEUR ne veut pas dire « COPAIN », PAR CONSEQUENT, LE RESPECT MUTUEL EST DE RIGUEUR

● Article 3.5 - Les joueurs

Pour pouvoir participer aux matches d'une équipe du club, tout joueur doit être valablement adhérent du Wavrin Weppes Basket Ball. Le joueur affilié au Wavrin Weppes Basket Ball s'engage par son affiliation à en respecter la présente charte. Pour pouvoir s'entraîner et jouer avec une équipe du club, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation au premier match sous peine de se voir refuser l'accès à la salle. A ce titre des facilités de paiement sont possibles.

Il s'engage en outre à :

- Respecter les directives que lui donne son entraîneur,
- Respecter scrupuleusement le matériel et les installations du club,
- Faire preuve de respect vis-à-vis de son entraîneur, vis-à-vis des autres membres du club, vis-à-vis du public (parents, amis, supporters, etc.), vis-à-vis des membres d'équipes adverses ainsi que vis-à-vis des arbitres,
- Répondre favorablement à toute convocation du club demandant son concours dans le cadre des événements (rencontres officielles ou matches amicaux, table de marques, chrono, etc.) organisés par celui-ci. Respecter mon engagement de faire au moins 3 tables de marque dans la saison.
- Se présenter à toute convocation émanant d'un organisme affilié à la Fédération Française de Basket pour des problèmes de discipline.
- Tu as accepté de jouer les championnats par équipe, tu t'engages donc à être présent pour l'ensemble des rencontres prévues, en arrivant à l'heure. Si tu as un empêchement exceptionnel, tu dois avertir ton entraîneur ou un membre du bureau.
- Pour les matches, le joueur doit disposer d'une paire de chaussure adaptée au jeu du basket (non fournie par le Club)
- Encourager ses coéquipiers et pardonner leurs erreurs éventuelles, respecter et accepter les faiblesses et les points forts de ses camarades.
- Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- Accepter la victoire avec modestie sans vouloir ridiculiser l'adversaire.
- Serrer spontanément la main aux adversaires, aux arbitres et aux membres de la table à la fin du match.
- Respecter les choix de l'entraîneur pour la constitution des équipes.
- Respecter et ranger le matériel après chaque entraînement.
- Veiller au respect de la propreté des locaux (vestiaires et terrains).
- Venir à l'entraînement avec un équipement correct et sans objet de valeur.
- Être présent à l'assemblée générale de fin de saison.
- La tenue de match, short et maillot, doit être utilisée et portée uniquement pendant les rencontres.
- Je sais que le basket est un sport collectif, j'adapte mon comportement.
- Je n'oublie pas que les membres du bureau et les entraîneurs sont des bénévoles. Ils ont besoin de temps en temps de mon aide et je m'engage à leur en apporter. Participer à la vie du club en étant présent à la table au moins 3 fois dans la saison.

Le basket est un sport mais avant tout une passion. Fais toi plaisir quelque soit l'enjeu et rappelle toi : le sport, ce n'est pas la guerre.

Article 4.3 - Obligations des parents

Il est rappelé également aux parents :

- qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après un match ou un entraînement, sauf autorisation spéciale de l'entraîneur.
- qu'il est interdit de pénétrer sur un terrain basket pendant qu'un match s'y déroule.

Les parents inscrivent leurs enfants au Wavrin Weppes Basket Ball et s'engagent à :

- Discipliner leurs enfants à l'esprit sportif en général et du basket en particulier.
- Ne pas intervenir dans les décisions et choix des entraîneurs et dirigeants du club pendant la rencontre, ni face aux enfants. Nous sommes disponibles en fin d'entraînement ou de match.
- Contribuer et soutenir les animations et les déplacements liés à la vie du Club.

En tant que parents nous nous engageons à :

- Prendre connaissance des horaires et les faire respecter.
- Nous assurer de la présence du responsable d'équipe avant de laisser notre enfant.
- Prendre soin des équipements (maillots,...) mis à disposition de notre enfant.
- Respecter les choix de l'équipe technique (entraîneurs, managers) qui travaille en accord avec le bureau et le responsable technique du club.
- Venir soutenir et encourager notre enfant et son équipe dans un esprit sportif, sans pour autant se substituer au manager.
- Respecter le planning des rencontres (en cas d'indisponibilité, prévoir l'entraîneur)
- Assurer le transport - Participer de façon régulière aux transports des enfants (mini 2 déplacements).
- Assurer la tenue de table et/ou chrono à la place de mon enfant s'il est trop jeune (formation assurée par le club en début de saison).
- Accompagner votre enfant à l'assemblée générale.
- Ne pas oublier que le soutien et la participation de chacun permettent la continuité de la vie du club, toutes catégories confondues du Baby - Basket à l'équipe seniors.
- Respecter avant tout le plaisir de chaque enfant
- S'interdire et bannir toute forme de violence.
- Respecter le corps arbitral.
- Applaudir votre équipe mais également complimenter l'équipe adverse.
- Considérer le sport et ses règles comme un complément d'éducation, de formation et d'épanouissement pour votre enfant.
- Considérer les entraînements et les matches comme un moyen d'apprentissage pour votre enfant.
- Garder toujours à l'esprit que le sport est à la fois un plaisir et un jeu.
- Laisser son éducateur sportif diriger : c'est lui qui commande.
- Avoir le plus souvent vis à vis de votre enfant une attitude positive.

LAISSER LES JOUER !!!!! N'oublions pas que le jeu prime sur l'enjeu

3. MESURES DISCIPLINAIRES

● Article 5.1 - Objectifs visés par toute mesure disciplinaire

D'une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci. La présente charte sportive est destinée à les fixer, non sous la contrainte mais dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chacun des membres et sympathisants du Wavrin Weppes Basket Ball.

Leur respect seul peut être garant de l'harmonie nécessaire à la bonne évolution du club en général et de chacun de ses membres en particulier. Les mesures disciplinaires qui seraient prises vis-à-vis d'un membre n'ont d'autre but que d'inciter celui-ci au respect de ces règles. Ces mesures ne pouvant en aucun cas affecter des membres non concernés par le problème posé, il est exclu qu'elles puissent porter sur le renvoi d'un joueur dans une autre équipe. Une telle mesure ne pourrait être dictée que par des considérations strictement sportives ou de bon sens.

● Article 5.2 - Comportement sur le terrain

Si, en cours d'un entraînement ou d'un match, un joueur affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, son entraîneur peut l'exclure du terrain et l'envoyer sur le banc. Dans ce cas, le joueur concerné doit immédiatement quitter la surface de jeu et se rendre sur le banc où il attendra la fin de l'activité. A ce stade l'entraîneur est le seul habilité, de par ses responsabilités, à prendre les premières sanctions immédiates qui lui semble les plus appropriées. En cas de difficultés entraînant l'exclusion d'un joueur, l'entraîneur indiquera cette situation au Bureau du Club ainsi qu'au Président. En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au Bureau d'envisager d'autres mesures disciplinaires à son égard.

Il est rappelé qu'aucune boisson alcoolisée ne doit sortir de la buvette.

● Article 5.4 – Fautes techniques

Un joueur qui est sanctionné au cours d'un match par les arbitres d'une faute technique, anti-sportive ou disqualifiante devra assurer la charge du paiement de cette amende quelle que soit la raison ayant été à l'origine de cette situation. Tant que l'amende due par le joueur n'est pas réglée, celui-ci est temporairement suspendu (et donc ne participe à aucun match) par le club jusqu'à ce qu'il paie l'amende. Il sera toujours favorisé un engagement supplémentaire du joueur concerné (table de marque, aide au coaching d'autres équipes, ou toute autre possibilité laissée à l'initiative du joueur, de l'entraîneur, du responsable technique ou des membres du bureau) plutôt que le paiement simple de l'amende. Tout ceci dans un but d'éducation du joueur.

● Article 5.6 - Retards et absences non justifiées aux entraînements et aux matches

Un licencié qui se présente en retard à l'entraînement ou à un match peut se voir refuser par l'entraîneur ou les dirigeants du Club le droit de participer à l'activité en cours si la justification de ce retard est jugée insuffisante par celui-ci.

● **Article 5.7 - Faits de comportement général**

Tout fait autre que sportif, allant à l'encontre des règles fixées au présent règlement, dont un joueur du club se rendrait responsable sera porté devant le Bureau du club. Il en sera de même pour tout fait commis par un membre du club et qui entraînerait un dommage quelconque - moral ou matériel - pour le club ou l'un de ses membres.

● **Article 5.8 - Cotisation**

En cas de non-paiement de la cotisation due par un joueur, le Bureau peut lui interdire l'accès aux activités du club tant que cette cotisation n'est pas réglée. Le Bureau a le droit de fixer une date limite pour le paiement de la cotisation.

Aucun remboursement de la cotisation ne pourra être réclamé en cas de départ avant la fin de saison (départ volontaire ou exclusion suite faute grave). Sauf cas exceptionnel et suite à l'approbation du bureau par vote à majorité.

● **Article 5.9 - Caution**

Un chèque de caution sera demandé aux licenciés n'ayant déjà un engagement envers le club (encadrement d'équipe, dirigeant, ...) afin de les inciter à réaliser leur 3 tables dans la saison. Cette disposition pourra être annulée à tout moment si la problématique des tables disparaît.

4. DROIT A L'IMAGE

« Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation ».

La diffusion de l'image d'une personne

Toute publication de l'image d'une personne suppose, en principe, une autorisation préalable de la part de l'intéressé ou de son représentant légal. La difficulté principale de la mise en oeuvre du droit à l'image provient de la détermination de la portée de l'autorisation donnée par la personne photographiée ainsi que la détermination des personnes habilitées à accorder cette autorisation, s'agissant de l'image de mineurs ou d'incapables majeurs.

Autorisation de diffusion

En signant la présente charte, chaque licencié ou parent de licencié (pour les mineurs) accepte que son image soit diffusée (sur les panneaux de photos, sur des journaux rapportant les événements sportifs auxquels participe le club, sur le site internet du club,).

Image du mineur :

Toute publication de l'image d'un enfant mineur ou d'un incapable majeur suppose une autorisation de son représentant légal. Est considéré comme le représentant légal le (ou les) parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur.

5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

La présente charte sportive est d'application immédiate. Elle est portée à la connaissance de chaque joueur, entraîneur, membre du club par affichage sur le site internet du Wavrin Weppes Basket Ball.

Le basket doit avant tout nous permettre de nous évader et prendre du plaisir. En rejoignant le Wavrin Weppes Basket Ball, tu vas à la rencontre de personnes passionnées et disponibles, c'est également partager des valeurs d'humanité et de solidarité.

Ayant pris connaissance de cette charte éthique, je souhaite rejoindre le Wavrin Weppes Basket Ball et m'engage à respecter cette charte et à promouvoir les valeurs qu'elle véhicule. Je déclare expressément accepter que mon image et/ou ma voix soient captés, enregistrés et filmés. Déclare être conscient(e) du fait que mon image et/ou ma voix sont fixées et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et/ou visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs utilisations par les moyens de communication du club sur tous moyens connus ou inconnus à ce jour et en tous formats.

Fait à Wavrin en Juin 2016



Je soussigné (e) :

_____ (Indiquez nom et prénom)

Domicilié(e) à :

Parent ou représentant légal de : (Indiquez nom et prénom de l'enfant pour un(e) licencié(e) mineur(e))

Email de contact : _____@_____

- Déclare avoir pris connaissance de la charte du Wavrin Weppes Basket Ball et en accepte l'ensemble des articles.
- Déclare expressément accepter que moi-même ou mon enfant assure trois tables de marque dans la saison.
- Déclare également accepter d'assurer le covoiturage d'au moins 2 rencontres en déplacement.
- Concède au WAVRIN WEPPEs BASKET BALL le droit d'enregistrer et de fixer mon image, de reproduire, de modifier, d'adapter et de diffuser par les moyens de communication du club les enregistrements, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie sur tous moyens connus ou inconnus à ce jour et en tous formats et ce, à titre totalement gracieux.
- **Accepte Refuse** de recevoir les informations du club par courrier électronique. (rayer la mention inutile)

Cette autorisation est valable pour la durée de la saison sportive.

Fait à _____, Le _____

Signature : Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »